

IFJ Lex

Édition périodique : 27 juin 2022

© 2022 Institut de Formation Judiciaire



Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

L'IFJ est actif sur Twitter

Dorénavant, l'IFJ est également actif sur Twitter. Par ce canal, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour telles que mesures contre le coronavirus.

Vous pouvez suivre notre compte Twitter ici: https://twitter.com/igo_ifj

Tables des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour de justice	4
2. Cour constitutionnelle	6
3. Cour de cassation	6
Doctrine des revues juridiques	7
Universités – Barreaux – Associations - Autres	7
1. Universités	7
2. Barreaux	8
3. Autres	8
Actualités du Parlement	9
1. La justice et la Chambre des représentants	9
2. Autres législations - liens utiles	9
Autres institutions nationales, européennes et internationales	10
1. Législation européenne – liens statiques	10
Contact	10

Actualités des hautes juridictions

1. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 7 au 10 juin 2022](#)
- [Lettre d'information 13 au 17 juin 2022](#)
- [Lettre d'information 20 au 24 juin 2022](#)
- [Nieuwsalert 1 juni 2022 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 8 juni 2022 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 15 juni 2022 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 21 juni 2022 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 30. Mai – 10. Juni 2022 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 6. – 17. Juni 2022 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 13. – 24. Juni 2022 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 17. Juni – 1. Juli 2022 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-196/21](#), Arrêt du 2/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Signification et notification des actes judiciaires et extrajudiciaires – Règlement (CE) no 1393/2007 – Article 5 – Traduction de l'acte – Prise en charge des frais de traduction par le requérant – Notion de "requérant" – Notification, à l'initiative de la juridiction saisie, d'actes judiciaires à l'attention d'intervenants à la procédure
- [C-617/20](#), Arrêt du 2/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Mesures relatives au droit des successions – Règlement (UE) no 650/2012 – Articles 13 et 28 – Validité de la déclaration concernant la renonciation à la succession – Héritier ayant sa résidence dans un État membre autre que celui de la juridiction compétente pour statuer sur la succession – Déclaration faite devant la juridiction de l'État membre de la résidence habituelle de cet héritier
- [C-203/21](#), Conclusions du 9/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Décision-cadre 2005/212/JAI – Applicabilité – Infliction d'une sanction pécuniaire à une personne morale pour le non-paiement de dettes fiscales – Sanction à caractère pénal – Présomption d'imputation de l'infraction à la personne morale – Présomption de commission de l'infraction – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne –

Articles 47 à 49 – Principe de légalité et de proportionnalité des délits et des peines – Présomption d'innocence – Droits de la défense – Proportionnalité

- [C-520/20](#), Arrêt du 16/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) – Décision 2007/533/JAI – Articles 38 et 39 – Signalement concernant un objet recherché – Objectifs du signalement – Saisie ou preuve dans une procédure pénale – Exécution – Mesures nécessaires et conduite à tenir demandée dans un signalement – Remise de l'objet saisi à l'État membre signalant – Réglementation nationale ne permettant pas le refus d'exécution du signalement
- [C-383&384/21 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 9/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Directive 2014/24/UE – Marchés publics – Services, travaux et promotion de travaux – Attribution in house – Entité in house contrôlée conjointement par plusieurs pouvoirs adjudicateurs – Applicabilité de la directive
- [C-265/21 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 16/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Règlement (CE) no 44/2001 – Article 5, point 1 – Compétence en matière contractuelle – Notion de "matière contractuelle" – Action visant à la constatation d'un titre de propriété fondé sur deux contrats successifs – Contrat à prendre en considération afin de déterminer le lieu d'obligation servant de base à la demande – Loi applicable aux obligations contractuelles – Règlement (CE) no 593/2008
- [C-230/21 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 16/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Politique d'immigration – Directive 2003/86/CE – Droit au regroupement familial – Notion de "mineur non accompagné" – Droit d'un réfugié au regroupement familial avec ses parents – Réfugié mineur marié au moment de son entrée sur le territoire d'un État membre – Mariage d'enfant non reconnu dans cet État membre"
- [C-229/21 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 16/6/2022 - Renvoi préjudiciel – Réseau transeuropéen de transport Règlement (UE) no 1315/2013 Article 15, paragraphe 1 Infrastructures de transport par voies navigables – Ports intérieurs Obligation d'un État membre de relier des ports intérieurs aux infrastructures de transport routier ou de transport ferroviaire Suppression de la liaison à l'un de ces deux types d'infrastructures de transport Conditions

Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Cour de cassation](#)

Date de la décision de renvoi : 7 avril 2022

Date du dépôt : 28 avril 2022

« L'article 1er, point 1, de la directive 2009/103/CE du Parlement européen et du Conseil, du 16 septembre 2009, concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité, tel qu'applicable avant sa modification par la directive 2021/2118 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2021 modifiant ladite directive, qui définit le terme "véhicule" comme "tout véhicule automoteur destiné à circuler sur le sol et qui peut être actionné par une force mécanique, sans être lié à une voie ferrée, ainsi que les remorques, même non attelées" doit-il être interprété en ce sens qu'un vélo électrique ("speed pedelec"), dont le moteur fournit uniquement une assistance au pédalage, de sorte que le vélo ne peut pas se déplacer de manière autonome, sans force musculaire, mais uniquement en utilisant la force motrice et la force musculaire, et qu'un vélo électrique qui est équipé d'une fonction "turbo" grâce à laquelle le vélo accélère sans pédaler jusqu'à une

vitesse de 20 km/h lorsqu'on appuie sur le bouton "turbo", mais qui nécessite la force musculaire pour utiliser la fonction "turbo", ne sont pas des véhicules au sens de la directive 2009/103 ? »

2. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 25 mai 2022](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 9 juin 2022](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 16 juin 2022](#)

3. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Mai 2022	<p>Nouveau moteur de recherche Juportal À partir du 15 décembre 2020, Jurejuridat ne sera plus accessible via un ordinateur en dehors du réseau du SPF Justice. Toutefois, la jurisprudence belge qui y est incluse reste consultable. Un nouveau moteur de recherche très performant est disponible : JUPORTAL. Vous pouvez y accéder via https://juportal.be.</p> <ul style="list-style-type: none">• Cass. 17 mei 2022, P.22.0118.N (traduction pas encore disponible) Rechten van de mens - Internationaal verdrag burgerrechten en politieke rechten - Wetten. Decreten. Ordonnanties. Besluiten - Wettigheid van besluiten en verordeningen - Gemeente• Cass. 24 mei 2022, P.22.0050.N (traduction pas encore disponible) Misdrijf – Toerekenbaarheid – Rechtspersoonlijkheid - Vereniging van misdadigers
----------	--

Libercas : actualités de la Cour de cassation

Libercas contient les sommaires des arrêts de la Cour de cassation publiés, classés selon la liste des mots-clés de la Cour.

- [Libercas mai 2022](#)

Rapport annuel 2021

[Rapport annuel de la Cour de Cassation](#)

Doctrines des revues juridiques

Aperçu de la doctrine

Ces recueils peuvent servir de référence lors d'une demande d'une copie d'un article de doctrine auprès de la Bibliothèque du SPF Justice via l'adresse mail biblio.fod-spf@just.fgov.be

Doctrine sélectionnée par la Cour d'appel de Bruxelles.

- [Mai 2022](#)

Doctrine du Parquet général de la Cour d'appel de Bruxelles

- [Mars 2022](#)
- [Avril 2022](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°123 – 25 mai 2022](#)
- [Les pages n°124 – 1 juin 2022](#)

Université de Liège

- [E-News de l'Université de Liège - Mai 2022](#)
- [Newsletter n°25](#)

Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDM – 31 mai 2022](#)

2. Barreaux

Barreau d'Anvers

Lettre d'information « Prometheus Wetgeving » issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers. La lettre d'information donne un aperçu de la législation et de la jurisprudence concernant le droit public, civil, judiciaire, commercial, économique, pénal, fiscal et social.

- [Prometheus Wetgeving – 21 mei – 16 juni 2022 \(NL\)](#)

3. Autres

Sélection d'arrêtés de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(juni 2022\) \(NL\)](#)

Actualités du Parlement

1. La justice et la Chambre des représentants

Compte-rendu de la Commission justice

Le « Compte-rendu analytique » est un résumé des débats

- [Compte-rendu analytique de la Commission de la Justice \(25 mai 2022\)](#)
- [Compte-rendu analytique de la Commission de la Justice \(31 mai 2022\)](#)
- [Compte-rendu analytique de la Commission de la Justice \(8 juin 2022\)](#)

Questions et réponses parlementaires (3ième session de la 55e législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(21 avril 2022\)](#)
- [Questions et réponses \(2 mai 2022\)](#)

2. Autres législations - liens utiles

Liens statiques

- [Justel](#)
- [lubel => Juportal](#)

Important : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :

- [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)

- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Senlex](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour, ... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque .

Autres institutions nationales, européennes et internationales

1. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- [Just-Be-Europe](#)

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.